



OBLIGATION ANUELLE DUE AGENT A REPOS FIXES

- **Agent repos fixes :**

Agent qui travaille moins de 10 dimanches ou jours fériés durant l'année civile et dont les repos hebdomadaires sont généralement fixés au samedi et au dimanche.

Base de calcul :

*Soit pour les HCC en 2020 : (366 jours – 104 RH – 25 CA – nombre de fériés de l'année en cours tombant sur des jours ouvrés (10) + 1 journée de solidarité)
-> 228 jours x 7 heures = 1596 heures*

		PERSONNEL A REPOS FIXES OBLIGATION ANUELLE DUE AU 1er JANVIER 2020							
		Jour	100%	90%	80%	75%	70%	60%	50%
	366								
Repos hebdomadaires	-104								
Fériés	-10								
Journée de solidarité	1	1596 h	1436 h24	1276 h48	1197 h	1117 h12	957 h 36	798 h	
Congés annuels	-25								
Total	228								

- *A cela il y a lieu de déduire si les conditions sont remplies, 2 jours Hors saison (HS) et 1 jour de fractionnement (FR) (3 x 7 heures pour un temps plein).
Les RTT et les 2 jours d'Habillage/Déshabillage fonctionnent indépendamment sur des compteurs différents.*

Attention !

L'obligation annuelle due peut varier dans l'année en cas de changement de quotité de travail...